

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024

N°57

**Objet : REMISE GRACIEUSE
SUR LE MONTANT DU LOYER
DE BASE DU CAFÉ-BAR-
RESTAURANT « LE VESUVIO
» - EXERCICE 2024**

**Rapporteur :
M. le Maire**

Date de la Séance :

20 NOVEMBRE 2024

Date de la Convocation :

13 NOVEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

13 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 20 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Michèle FOUBERT, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Céline CHASSIN	pouvoir à	Katell LANDIER
Jean-François DEMAREZ	pouvoir à	Jean-Paul DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Gharib NAJI	pouvoir à	Suzanne JAUNET
Annie-Nicole M'BOÉ	pouvoir à	Louis-Armand VIREY
Mourad MERGUI	pouvoir à	Salim LESAGE

Etaient absents :

Véronique LEBARBÉ
Maeva CRUZ
Valentin GUILLAUME
Grégory SANCHEZ

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	24
Membres représentés :	07
Membres absents :	04

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2024

N°57

OBJET : REMISE GRACIEUSE SUR LE MONTANT DU LOYER DE BASE DU CAFÉ-BAR-RESTAURANT « LE VESUVIO » - EXERCICE 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de location-gérance en date du 6 décembre 2010 liant la commune d'Achères à M. Goldstein pour l'exploitation du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères,

Vu la délibération n°34 du Conseil municipal du 25/06/2024 relative à la remise gracieuse de la révision du loyer au titre de 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 08/11/2024,

Considérant que la Commune d'Achères est bailleur du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » et que M. Goldstein en est le locataire-gérant,

Considérant que la hausse du loyer de 3.5% pèse sensiblement sur la situation financière du restaurateur et pourrait nuire à l'activité économique du restaurateur ; en complément de la remise gracieuse de 142.38 € HT par mois (soit 1 708.56 € HT /an) accordée par délibération du conseil municipal du 25 juin 2024, il est proposé de geler le loyer de base au même montant que celui de 2022, à savoir 3 855,39 € HT soit 4 626,47€ TTC /mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE 1 : ACCEPTE de geler le loyer sur la base du montant du loyer de 2022.

ARTICLE 2 : AUTORISE l'application d'une remise gracieuse complémentaire sur le montant du loyer de l'exercice 2024 de 212.68 € HT soit 255.22 € TTC par mois permettant de geler le loyer à un montant de 3 855,39 € HT soit 4 626,47€ TTC /mois.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, pièce ou document concernant ce sujet.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera comptabilisée au compte Nature 6577 « Remises gracieuses ».

Fait et délibéré à Achères, le 20 novembre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

